

RÈGLEMENT FACEBOOK « JEU PRONOSTICS EURO »

Article 1 :

Les centres commerciaux :

- **Qwartz** : 4 Boulevard Gallieni, 92390 Villeneuve-la-Garenne
- **Cap 3000** : Avenue Eugène Donadeï, 06700 Saint-Laurent-du-Var
- **Les Tanneurs** : 80 Rue de Paris, 59800 Lille
- **Espace Gramont** : 2 Chemin de Gabardie, 31200 Toulouse
- **Okabé** : 63 Avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre
- **Porte Jeune** : 1 Boulevard de l'Europe, 68100 Mulhouse
- **Carre de Soie** : 2 Rue Jacquard, 69120 Vaulx-en-Velin

Organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroulera sur la page Facebook de chaque centre, excepté pour Porte Jeune où l'accès se fera par le site internet : <http://www.portejeune.com/>

Du Lundi 06 JUIN 2016 à 12H au Dimanche 10 JUILLET 2016 à 00H.

Article 2 :

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une connexion Internet (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – développeurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille - descendants et ascendants).

Le jeu est en accès libre sur la page Facebook de chaque centre et sur le site internet de Porte Jeune. Les modalités et la promotion du jeu sont notamment visibles à l'accueil du centre et sur l'espace central.

Article 3 :

Première chance de gagner :

Pour participer le joueur devra :

#1. Accéder à l'application du jeu en se connectant sur la page Facebook du centre concerné ou sur internet en rentrant les URL suivantes :

Les tanneurs : <http://lestanneurs-pronostic.groupe-oz.com/>
Espace Gramont : <http://gramont-pronostic.groupe-oz.com/>
Carré de Soie : <http://carredesoie-pronostic.groupe-oz.com/>
Porte Jeune : <http://portejeune-pronostic.groupe-oz.com/>
Okabé : <http://okabe-pronostic.groupe-oz.com/>
Qwartz : <http://qwartz-pronostic.groupe-oz.com/>
Cap 3000 : <http://cap3000-pronostic.groupe-oz.com/>

#2. Obligatoirement saisir leurs coordonnées (Prénom, Nom, Email,) et accepter le règlement. Les joueurs seront alors redirigés sur une page de pronostics de matchs « Championnat d'Europe de football 2016 » et seront automatiquement inscrits pour le grand tirage au sort final. (voir règlement TAS)

#3. Pronostiquer autant de matchs qu'il souhaite pour remporter des points.

Gain des points :

- 1 point à l'issue du match pour bon pronostic
- 3 points si score exact
- A partir des 8emes de finale, les points sont doublés : 2 points pour l'issue du match pour bon pronostic, 6 points si score exact
- Pour la finale : 4 points pour l'issue, 12 points pour score exact.

Le jeu est limité à une seule participation par match et par personne sur toute la durée de l'opération (adresse mail et compte Facebook). Un joueur ne peut utiliser qu'une seule adresse mail pour jouer. Les joueurs peuvent revenir tous les jours sur l'application de jeu pour faire des pronostics.

A l'issue du jeu : le joueur qui aura le plus de points remportera un IPHONE 6S. Si égalité : un tirage au sort sera effectué entre tous les joueurs ex-aequo.

Deuxième chance de gagner :

Les participants du jeu des pronostic de matchs « Championnat d'Europe de football 2016 » seront automatiquement inscrits pour le grand tirage au sort final, qui aura lieu le **12 JUILLET 2016 et attribuera le gros lot de l'opération, 1 week-end VIP Europe.**

Les participants au jeu « votre centre commercial se met au foot » qui se déroulera dans chaque centre commercial sur un espace dédié entre le 10 et le 18 juin 2016 seront également automatiquement inscrits au tirage au sort

Dotations globales :

°1 Week-end VIP EUROPE* d'une valeur de 4000 €* (le gagnant pourra choisir la destination qu'il souhaite sur une ville européenne- et le choix de l'équipe qu'il souhaite soutenir, Le WE-VIP est valable pour 2 personnes et comprend :

- le transport A/R
- Les transferts sur place
- l'hébergement 1 nuit
- Les repas
- 2 places pour assister à un mach de son équipe favorite sur la destination choisi*
- * parmi une sélection de 3 matchs proposés

* la sélection de matchs inclut seulement les matchs de championnats nationaux (sont exclus à titre indicatif : les matchs de compétitions européennes, les matchs de coupe nationale, les matchs d'équipes nationales)

°1 iPhone 6S* d'une valeur moyenne de 650€

*Non échangeables, ni compensables, ni remboursables. Les cadeaux offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement, ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dotation commune aux 7 centres participants à l'opération.

Article 4 :

Les gagnants seront contactés par mail et/ou téléphone et pourront être annoncés sur la page Facebook.

A défaut de réponse dans le délai imparti (72 heures à partir de l'envoi du message privé), la dotation pourra être attribuée à un autre participant sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée. Pour cela il sera effectué un tirage au sort de 6 gagnants de réserve pour chaque centre commercial participant. Aucun message ne sera adressé aux participants perdants. La liste des gagnants au tirage au sort sera transmise à l'huissier de justice.

Toute vérification pourra être faite sur l'identité du gagnant.

Article 5 :

Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de l'opération, sont destinées à la société organisatrice et sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté". Tous les participants disposent, en application de l'article 34 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données qui les concernent et ce directement auprès de la société organisatrice ALTAREA COGEDIM.

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser l'image des gagnants (notamment nom d'utilisateur Facebook et photo de profil) à des fins publicitaires sans que cela n'ouvre le droit à une quelconque compensation de quelque nature que ce soit, autre que le lot gagné.

Article 6 :

Les organisateurs informent expressément les participants aux jeux, et les participants aux jeux reconnaissent, que les jeux ne sont pas gérés ou parrainés par Facebook de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de la participation aux jeux sont destinées aux organisateurs, et non à Facebook.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 7 :

Inscriptions

La saisie des données mentionnées ci-dessus est nécessaire pour la prise en compte de l'inscription, tout formulaire d'inscription incomplet ou inexact (pour les mentions obligatoires) sera considéré comme nul. A une adresse électronique ne pourra correspondre qu'une seule participation. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non valide.

Les organisateurs se réservent le droit de considérer comme non valide toute inscription avec un contenu farfelu, partiellement ou totalement erroné. La participation au jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du concours et de ses procédures. Les organisateurs excluront automatiquement du concours tout participant déloyal qui aura utilisé, entre autres, script, logiciel, « robot » ou tout autre procédé permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique ou présence de sa part devant l'écran.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes fausses indications d'identité ou de coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation. A ce titre, les organisateurs se réservent le droit de demander au gagnant un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant. Aucune participation sous pseudo ne sera acceptée.

Article 8 :

Responsabilités

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (affichage), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tout les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Article 9 :

Jeu gratuit et sans obligation d'achat LUNDI 06 JUIN AU DIMANCHE 10 JUILLET 2016. Règlement complet du jeu déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées au 238, Cours Bourneville BP 40015 84301 CAVAILLON Cedex. Il peut

également être consulté au Centre ou obtenu sur simple demande au Centre Commercial ou chez Oz 6 rue des Vallières Nord 25220 CHALEZEULE. Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, avant sa publication.